

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 janvier 2026

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-six le conseil municipal de la commune d'Etoile-sur-Rhône, dûment convoqué en date du 19 janvier 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHAZAL, Le Maire

PRESENTS (20) : Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Yves PERNOT, Christophe LAVIGNE, Anne-Marie DUBOIS, Daniel IMBERT, Christiane PERALDE, Odile MOURIER, Christian SALENDRES, Pierric PAUL, Marie-Claire FAURE, Christian BERNARD, Nathalie DUCROS, Françoise DELAMONTAGNE, Jean-Christophe CHASTANG, Christine JARGEAT, Adrien CHAPIGNAC, Marcel DATIN, Isabelle LEO.

Absents ayant donné pouvoir (3) : Fabrice GIRAUDEAU pouvoir à Daniel IMBERT, Valérie LECLERE pouvoir à Christine JARGEAT, Anne KLEINHENY pouvoir à Yoann DURIF.

Absents (3) : Emilien TERRAS, Cécile MVOGO, Sandrine POGGI.
Mme Anne-Marie DUBOIS est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 15 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 26

DEL-2026-003) TARIF DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2144-3 et L. 2122-21

Mme Florence CHAREYRON propose de réviser les tarifs de location des salles municipales, en particulier, avec l'achèvement prochain des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente.

Elle propose les tarifs suivants :

Envoyé en préfecture le 28/01/2026

Reçu en préfecture le 28/01/2026

Publié le 30/01/26



ID : 026-212601249-20260127-DEL_2026_003-DE

ESPACE POLYVALENT	Etoilien	Extérieur
Grande Salle + foyer + office (du samedi au lundi)		
Particulier, entreprise, collectivité	1 200 €	2 000 €
Association	gratuit	1 000 €
Grande Salle + foyer + office (1 jour en semaine)		
Particulier, entreprise, collectivité	800 €	1 500 €
Association	gratuit	800 €
Foyer + bar + office (du samedi au lundi)		
Particulier, entreprise, collectivité	450 €	650 €
Association	gratuit	450 €
Foyer + bar + office (1 jour en semaine)		
Particulier, entreprise, collectivité	350 €	450 €
Association	gratuit	350 €
MARIAGE Grande Salle + Foyer + office (du vendredi au lundi)	1 400 €	2 200 €
forfait ménage	400 €	400 €
caution location salle polyvalente	2 000 €	2 000 €
caution ménage non conforme	400 €	400 €
SALLE REUNION : associations, Jonquilles, Iris (1 jour en semaine)		
Particulier, entreprise, collectivité	70 €	120 €
Association	gratuit	100 €
SALLE DES JOSSERANDS (du vendredi au lundi matin)		
particulier	340 €	500 €
association	gratuit	340 €
SALLE ESTRELLA		
résidents et associations	gratuit	pas de location
caution prêt de matériel	200 €	
caution salle de réunion, Josserands	500 €	
caution ménage non conforme	100 €	

Après en avoir délibéré

Le conseil Municipal décide à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 28/01/2026

Reçu en préfecture le 28/01/2026

Publié le 30/01/26

Recevoir le 28/01/26

ID : 026-212601249-20260127-DEL_2026_003-DE

- **DE REVISER LES TARIFS DE LOCATION** des salles communales comme indiqué ci-dessus à compter du 1er février 2026

- **DE CHARGER** Madame le Maire ou un adjoint de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ETOILE SUR RHONE

Le 28 janvier 2026

Le Maire,

Françoise CHAZAL